
SOMMAIRE

Projet

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

MISE EN CONTEXTE

Selon les dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la MRC de Sept-Rivières a l'obligation d'adopter un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour son territoire et d'en assurer le suivi.

En 2005, le premier PGMR de la MRC entré en vigueur. Diverses actions de mise en œuvre en ont ainsi découlé, telles que l'implantation de la collecte sélective à Port-Cartier, la réalisation d'activités de sensibilisation comme la création de l'Écopatrouille de la MRC de Sept-Rivières de même que l'implantation de divers écocentres. L'ensemble de ces mesures a permis d'améliorer de manière significative la saine gestion des matières résiduelles et la protection de l'environnement sur le territoire.

En 2011, le gouvernement du Québec a diffusé le contenu de sa 3^e Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son Plan d'action 2011-2015. En 2013, la MRC a reçu les lignes directrices lui permettant de réviser son PGMR en fonction des nouvelles orientations gouvernementales.

Le 23 octobre 2014, la MRC de Sept-Rivières a ainsi adopté une résolution confirmant son intention d'amorcer la révision de son PGMR. Le 20 octobre 2015, la MRC a finalement adopté son projet de PGMR 2016-2020 qui permet de brosser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par la MRC et d'établir les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2011-2015

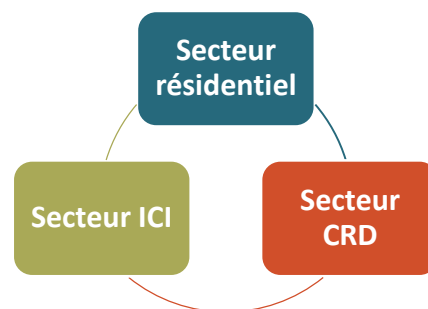
Objectifs quantitatifs

- **Ramener à 700 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées**, soit une réduction de 110 kilogrammes par habitant par rapport à 2008;
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

CONTENU DU PROJET DE PGMR

Le projet de PGMR 2016-2020 couvre l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles, soit le secteur résidentiel, le secteur industriel, commercial, institutionnel (ICI) et le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD).

Il respecte les éléments prévus par la LQE et participe à l'atteinte des orientations et des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du Plan d'action 2011-2015.



Au total, 51 mesures à réaliser de 2016 à 2020 sont prévues afin de répondre aux orientations régionales de la MRC. Leur mise en œuvre permettra d'améliorer la performance territoriale notamment par l'implantation de système de traitement des matières organiques. Le projet de PGMR comprend également diverses mesures visant à optimiser les services en place de même que plusieurs actions d'information, de sensibilisation et d'éducation. Le suivi de la mise en œuvre du PGMR sera réalisé annuellement et les résultats seront rendus publics. Un comité de suivi du PGMR soutiendra la MRC dans la poursuite de son mandat.

Plus particulièrement, on retrouve à l'intérieur du document :

- Une description du territoire d'application incluant les municipalités, territoire et communauté autochtone visés;
- Un recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles;
- Un recensement des installations de récupération, de valorisation et d'élimination;
- Un portrait actuel de la gestion des matières résiduelles (responsabilités, programmes, coûts et revenus);
- Un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC en 2013 : secteurs résidentiel, ICI et CRD;
- Un diagnostic territorial comprenant un énoncé des orientations et des objectifs régionaux ainsi qu'une description des services à offrir pour atteindre ces objectifs;
- Une proposition de mise en œuvre (plan d'action);
- Des prévisions budgétaires et un calendrier de mise en œuvre;
- Un système de surveillance et de suivi.

TERRITOIRE D'APPLICATION

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de Sept-Rivières inclut le territoire de la Ville de Port-Cartier, de la Ville de Sept-Îles et du TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle.

Il comprend également le territoire de la communauté autochtone de Uashat mak Mani-utenam selon l'entente réalisée entre la MRC et le Conseil de bande.

INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES¹

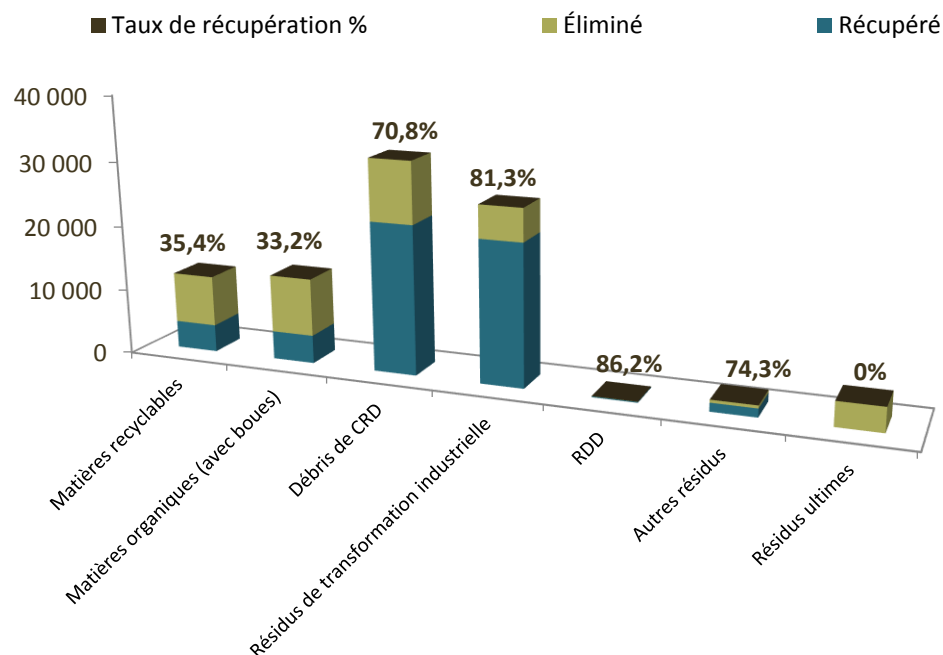
L'inventaire des matières générées, récupérées et éliminées réalisé pour l'année de référence 2013 met en lumière la performance de la MRC de Sept-Rivières quant à la gestion des matières résiduelles.

L'utilisation de données réelles disponibles auprès des organisations municipales, que ce soit de la MRC ou des municipalités, a été privilégiée pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire. Dans le cas où aucune donnée n'était disponible ou que seules des données partielles l'étaient, l'estimation des quantités a été réalisée à partir de l'outil de calcul développé par RECYC-QUÉBEC.

BILAN GLOBAL PAR TYPE DE MATIÈRE

La Figure 1 illustre les taux de récupération des matières résiduelles par matière pour la MRC de Sept-Rivières.

Figure 1. Taux de récupération des matières résiduelles par matière (2013)



Faits saillants

- Globalement, **89 799 tonnes de matières résiduelles sont générées** pour l'année 2013 sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières (sans la communauté autochtone), tous secteurs confondus et incluant les boues municipales;
- De cette quantité, **54 677 tonnes sont récupérées** et 35 122 tonnes sont éliminées (incluant les boues municipales), soit un **taux de récupération est de 60,8 %**;
- Les **matières recyclables sont récupérées à 35,4 %**;
- Le taux de récupération des matières organiques est d'environ 33,2 % incluant les boues;
- Les agrégats sont récupérés à 93,7 %.

¹ Les données excluent la communauté autochtone à moins d'avis contraire.

BILAN GLOBAL PAR SECTEUR

Les Figures 2 et 3 présentent respectivement le bilan de l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées par secteur et le taux de récupération par secteur pour la MRC de Sept-Rivières.

Figure 2. Synthèse des quantités de matières résiduelles générées par secteur (2013)²

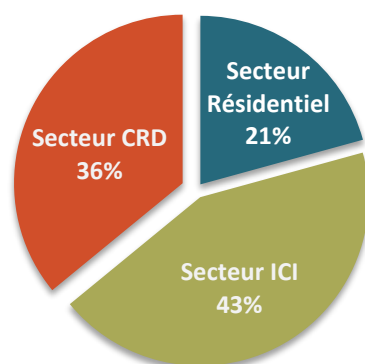
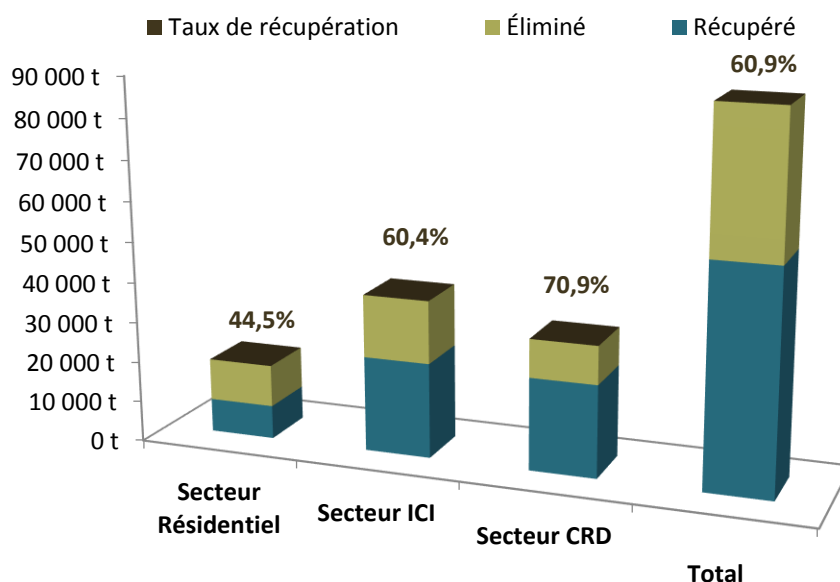


Figure 3. Inventaire des matières résiduelles générées et taux de récupération par secteur (2013)



Faits saillants

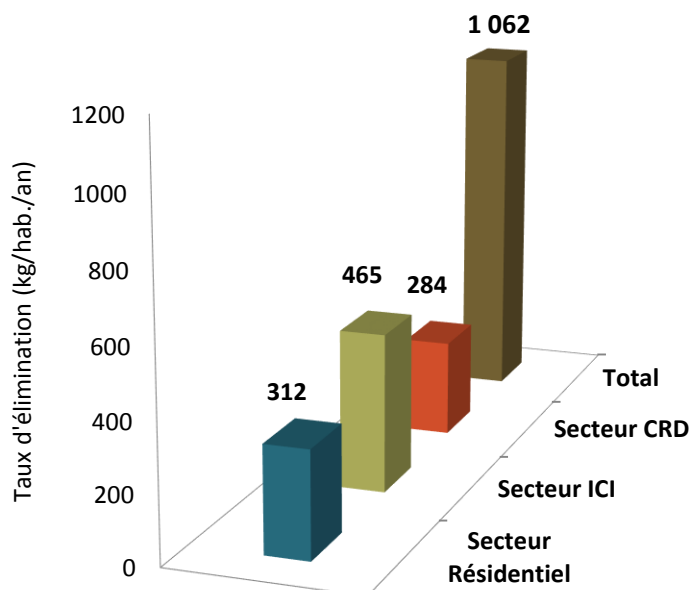
- Ce sont les secteurs ICI et CRD qui produisent le plus de matières résiduelles respectivement 43 % et 36 % du total des matières générées de la MRC;
- Le secteur résidentiel est le moins performant avec 44,5 % de récupération;
- Le secteur ICI récupère 60,4 % des matières générées, notamment grâce à la valorisation des résidus des industries (métaux);
- Cependant, si on exclut la forte récupération du métal, le **taux de récupération du secteur ICI est de seulement 41 % (le moins performant)**;
- **Le secteur CRD est le plus performant avec 70,9 % de récupération**, principalement grâce à la très bonne valorisation des débris agrégats.

² Le secteur résidentiel inclut les boues municipales.

PERFORMANCE TERRITORIALE

La performance à l'élimination représente la quantité de matières éliminées par habitant et par année pour un territoire donné. La Figure 4 illustre le taux d'élimination pour la MRC de Sept-Rivières selon les secteurs.

Figure 4. Taux d'élimination par habitant et par secteur (2013)



Faits saillants

- Le taux d'élimination de la MRC **de plus d'une tonne par habitant par année n'atteint pas l'objectif national de 700 kg/an/habitant**;
- Le taux de récupération des matières recyclables (papier, carton, plastique, verre et métal) par le biais de la collecte sélective de la MRC est de 35,4 %, soit en dessous de l'objectif gouvernemental de 70 %;
- Le taux de récupération des matières organiques d'environ 33,2 % incluant les boues est aussi en dessous de l'objectif national de 60 %;
- Le taux de récupération des agrégats dépasse l'objectif national de 80 % avec 93 % de récupération.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

BILAN DU PREMIER PGMR

Le premier *Plan de gestion des matières résiduelles* de la MRC de Sept-Rivières en vigueur depuis janvier 2005 était articulé autour de 32 mesures visant différentes catégories de matières résiduelles.

Le TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle et la communauté autochtone n'étaient pas assujettis à ce premier PGMR en 2005. Néanmoins, certaines mesures ont été mises en place volontairement par la MRC et le Conseil de bande pour ces deux secteurs respectivement.

Les principaux faits saillants de ce bilan sont les suivants :

- Tous les secteurs de Port-Cartier et de Sept-Îles sont desservis par la collecte sélective des matières recyclables;
- Tous les ICI de Port-Cartier et de Sept-Îles sont desservis ou ont accès à la collecte sélective des matières recyclables³;
- La collecte sélective des matières recyclables a été implantée de manière volontaire au TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle et à Uashat mak Mani-utenam;
- Des écocentres et des aires de réception des matières résiduelles ont été aménagés à l'intention de la clientèle résidentielle afin d'assurer la récupération de toutes les catégories de matières à Port-Cartier et Sept-Îles;
- La déchetterie du LET à Sept-Îles a été aménagée afin de répondre aux besoins des résidents avant l'implantation des points d'apport volontaire plus accessibles. Elle offre actuellement divers services de récupération aux ICI;
- Des collectes d'encombrants sont en place dans chaque secteur (Port-Cartier, Sept-Îles, TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle et Uashat mak Mani-utenam);
- Des collectes ponctuelles de résidus verts (feuilles mortes, arbres de Noël) ont été réalisées à Port-Cartier et Sept-Îles;
- La MRC de Sept-Rivières, de concert avec les municipalités et divers partenaires, a mis sur pied une équipe de sensibilisation terrain, soit l'Écopatrouille;
- Plusieurs campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation ont été réalisées à l'intention de la clientèle résidentielle sur les thèmes du recyclage, du compostage domestique, de l'herbicyclage, de la gestion des RDD, etc.;
- Des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation incluant un diagnostic de la performance en gestion des matières résiduelles ont été réalisées dans les ICI;
- Divers sondages concernant les habitudes et les perceptions des citoyens à l'égard de la gestion des matières résiduelles ont été réalisés;
- Diverses activités de collaboration avec la grande industrie concernant les activités d'ISÉ et le suivi de la mise en œuvre du PGMR ont été mises en place;
- Un programme régional incitatif au compostage domestique a été mis en place par la MRC de Sept-Rivières;
- Les villes de Port-Cartier et Sept-Îles ont mis en place de programmes incitatifs municipaux à l'achat de couches lavables;
- Des sites web incluant des sections sur la gestion des matières résiduelles ont été créés ou mis à jour pour la MRC de Sept-Rivières, l'Écopatrouille, la Ville de Port-Cartier et la Ville de Sept-Îles;
- Un comité de suivi du PGMR a été mis sur pied et agit à titre de comité aviseur de la MRC pour le suivi de la mise en œuvre du PGMR (3 à 4 rencontres annuelles);
- Un suivi quantitatif régulier et une amélioration de la collecte des données se sont mis en place;
- Diverses activités de communication et de diffusion des résultats de mise en œuvre du PGMR ont été réalisées.

³ Quelques ICI, dont les grandes industries, assument eux-mêmes les frais de collecte/transport et/ou traitement selon les services municipaux offerts dans leur municipalité.

Les principaux problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre du premier PGMR sont les suivants :

- Difficulté d’optimiser le réemploi des textiles sur le territoire de la MRC;
- Difficulté de mettre en place des mesures liées à la valorisation des matières organiques à l’échelle municipale :
 - Pas d’adoption de règlements pour interdire le gazon dans les déchets;
 - Pas d’implantation de la collecte à trois voies (matières organiques);
 - Pas d’implantation d’un site de compostage au LET;
 - Pas de programme de gestion des boues de fosses septiques.

FORCES, FAIBLESSES DU SYSTÈME ACTUEL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

L’analyse des modalités de gestion des matières résiduelles et des performances de récupération a permis d’identifier les forces et faiblesses du système actuel, et ce, pour l’ensemble des secteurs de la MRC incluant la communauté autochtone. Cet exercice est important pour établir ensuite les priorités d’action et lister les enjeux propres à chaque mesure du plan d’action.

La figure suivante résume les principales forces et faiblesses de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Sept-Rivières.

Figure 5 : Principales forces et faiblesses du système actuel de gestion des matières résiduelles (secteur résidentiel, ICI et CRD)

Forces	Faiblesses
• Bonne performance de la collecte sélective • 100 % des résidences et des ICI raccordés au réseau routier desservis par la collecte sélective⁴ • Implantation volontaire de la collecte sélective à Uashat mak Mani-utenam et au TNO Lac Walker, secteur lac Daigle • Présence d'écocentres et d'aires de réception des matières résiduelles accessibles aux citoyens et d'une déchetterie au LET accessible aux ICI • Activités de récupération au lieu d'enfouissement technique • Campagnes sensibilisation sur le recyclage, le compostage, l'herbicyclage, la gestion des RDD, etc. touchant toutes les clientèles (jeunes, citoyens, ICI) • Implication des acteurs locaux (Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles, Ressource de réinsertion Le Phare) • Présence d'une équipe de sensibilisation terrain durant la saison estivale (Écopatrouille)	• Vaste territoire municipal à desservir et grande distance entre le LET et le centre de tri des matières recyclables • Coûts de transport et de valorisation élevés • Absence de programme de récupération des matières organiques • Peu de valorisation des résidus encombrants non-métalliques • Pas de programme municipal pour les boues de fosses septiques • Présence de dépotoirs clandestins sur le territoire • Manque d'harmonisation des outils de communication entre les municipalités dans les programmes hors MRC • Sensibilisation moins importante hors de la période estivale dans certains secteurs • Manque de sensibilisation sur la consommation responsable • Mesures de réemploi de matières résiduelles limitées • Manque de promotion des activités de réemploi

⁴ Quelques ICI, dont les grandes industries, assument eux-mêmes les frais de collecte/transport et/ou traitement selon les services municipaux offerts dans leur municipalité.

Forces

- Développement d'outils pédagogiques de sensibilisation à l'environnement pour la clientèle jeunesse
- Subvention de la MRC à l'achat de composteur
- Subventions municipales à l'achat de couches lavables
- Forte valorisation des résidus métalliques
- Ateliers de formation et diagnostic de la performance en gestion des matières résiduelles dans les ICI
- Présence de grandes industries ayant des ressources dédiées à la gestion environnementale
- Présence d'organismes économiques à mobiliser sur la gestion des matières résiduelles
- Un seul lieu d'enfouissement technique sur le territoire, propriété de la Ville de Sept-Îles
- Un seul centre de tri des matières recyclables sur le territoire
- Valorisation du bois au LET comme matériaux de recouvrement
- Réemploi des agrégats (entreprise de pavage et terrains LET)

Faiblesses

- Inventaire incomplet quant à la composition et aux quantités des matières récupérées et éliminées
- Pas d'activité de récupération structurée à l'Écocentre (déchetterie) Le Phare pour ICI de Port-Cartier
- Difficulté de mettre en application la réglementation
- Concertation pour l'obtention des données des grandes industries à améliorer Manque de récupération des RDD et produits sous REP provenant des petits ICI
- Peu de rayonnement des certifications environnementales des ICI
- Peu de synergie industrielle
- Variabilité des activités économiques
- Absence de certification environnementale dans les municipalités
- Connaissance limitée des flux de débris de CRD
- Nécessité de développer des filières de récupération
- Absence de sensibilisation des générateurs de débris de CRD
- Peu de réemploi des débris de CRD

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS RÉGIONAUX

En conformité avec les enjeux et les orientations gouvernementaux de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, la MRC a déterminé les grands enjeux de son Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020, et ce, pour l'ensemble de son territoire, y compris la communauté autochtone. Les six grandes orientations de la MRC de Sept-Rivières sont :

Orientation 1	• Optimiser les services existants de gestion des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation
Orientation 2	• Valoriser les matières organiques en vue de leur bannissement
Orientation 3	• Sensibiliser et responsabiliser tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, entrepreneurs)
Orientation 4	• Stimuler la performance du secteur ICI et l'implication des grands générateurs
Orientation 5	• Développer les filières de récupération des débris de CRD, notamment pour le bois
Orientation 6	• Mobiliser la collectivité face aux dépotoirs clandestins

Le tableau ci-dessous présente les objectifs quantitatifs du PGMR retenus par la MRC de Sept-Rivières, associés aux orientations régionales.

Tableau 1. Définition des objectifs régionaux de la MRC

Objectifs du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles	Inventaire 2013 de la MRC de Sept-Rivières		Objectifs de la MRC de Sept-Rivières	Échéance
Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées	1 049 kg/hab./an⁵		787 kg/an/hab. Soit une réduction de 25 %	2020
	35,4%			
Recycler 70 % des matières recyclables	<i>Résidentiel</i> 51,5 %	<i>ICI</i> 24,1 %	70%	2020
	33,2%			
Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle (incluant les boues)	<i>Résidentiel</i> 44,8 %	<i>ICI</i> 2,1 %	60%	2020
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte	93,7%		95%	2020
Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment	<i>Non connu</i>		-	-

⁵ Performance à l'élimination en incluant la communauté autochtone.

PLAN D'ACTION 2016-2020

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles prévoit **51 ACTIONS** à mettre en œuvre de 2016-2020 afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux.

Les tableaux suivants présentent les mesures ciblées de même que les responsables et l'échéancier prévu.

Tableau 2. Plan d'action synthèse 2016-2020 – Secteur résidentiel

N° mesure	Description des mesures	Échéances	Responsables	Échéancier				
				2016	2017	2018	2019	2020
SECTEUR RÉSIDENTIEL								
1	Réaliser une étude de caractérisation des matières résiduelles d'origine résidentielles envoyées au LET de Sept-Îles et des matières recyclables envoyées au centre de tri de Port-Cartier	2016 et 2020	MRC	x				x
2	Mettre en place des mesures de réduction à la source complémentaires à celles déjà en place	2018 - 2020	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles			x	x	x
3	Maintenir les formations au compostage domestique ainsi que le service d'assistance opérationnelle pour les ménages ayant déjà un composteur à domicile	2016 - 2020	MRC	x	x	x	x	x
4	Poursuivre les actions de sensibilisation à l'herbicyclage et préparer le bannissement à l'élimination des retailles de gazon	2016 - 2020	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	x	x	x	x	x
5	Poursuivre et accentuer les mesures de réemploi existantes sur le territoire de la MRC	2017-2020	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		x	x	x	x
6	Réviser les modalités de gestion des résidus encombrants pour favoriser leur récupération et leur réemploi	2016 - 2017	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	x	x			
7	Poursuivre la promotion d'événements écoresponsables sur le territoire de la MRC	2016 - 2020	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	x	x	x	x	x
8	Poursuivre les actions de sensibilisation de l'Écopatrouille en les bonifiant en fonction des nouveaux enjeux régionaux de la MRC et s'assurer de leur suivi durant toute l'année	2016 - 2020	MRC	x	x	x	x	x
9	Poursuivre la promotion de la récupération des résidus verts (feuilles mortes et arbres de Noël) par les services et programmes existants	2016 - 2020	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles ITUM	x	x	x	x	x

N° mesure	Description des mesures	Échéances	Responsables	Échéancier				
				2016	2017	2018	2019	2020
SECTEUR RÉSIDENTIEL								
10	Compléter la mise en place de la récupération des matières recyclables dans tous les espaces publics	2016 - 2020	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	x	x	x	x	x
11	Analyser les options de gestion des déchets, des matières recyclables et des matières organiques	2017 - 2018	Ville de Port-Cartier		x	x		
12	Optimiser le transport des matières résiduelles entre les lieux de génération et les lieux de traitement (LET et centre de tri)	2017 - 2018	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		x	x		
13	Augmenter la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) par apport volontaire dans les installations existantes	2016 - 2020	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	x	x	x	x	x
14	Analyser les scénarios de gestion des boues de fosses septiques en fonction des besoins municipaux et industriels, et du contexte régional de la MRC	2017	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		x			
15	Planter une plateforme de compostage ouvert au LET de Sept-Îles et mettre en œuvre les activités de compostage en deux phases (résidus verts et résidus alimentaires)	2016 - 2019	Ville de Sept-Îles	x	x	x	x	
16	Valider le système de gestion des matières organiques à Port-Cartier en fonction des résultats de l'analyse des options de gestion des matières résiduelles	2018	Ville de Port-Cartier			x		
17	Valider le système de gestion des matières organiques des résidents du Lac Daigle (implantation de composteurs modulaires ou adhésion au programme de la Ville de Sept-Îles)	2019	MRC				x	
18	Adapter les modalités de collectes des matières organiques dans les municipalités et optimiser le calendrier des collectes d'ordures et de matières recyclables en fonction des nouveaux services	2018 - 2019	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles			x	x	
19	Poursuivre la mise à niveau et l'optimisation des écocentres et aires de réception des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation par les citoyens	2016 - 2020	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	x	x	x	x	x
20	Poursuivre les actions menées pour la lutte aux dépotoirs clandestins sur l'ensemble du territoire de la MRC	2016 - 2018	MRC	x	x	x		

N° mesure	Description des mesures	Échéances	Responsables	Échéancier				
				2016	2017	2018	2019	2020
SECTEUR RÉSIDENTIEL								
21	Mettre à jour et harmoniser les règlements municipaux en vigueur, incluant la gestion des dépotoirs clandestins et le bannissement des matières ayant une filière de récupération bien établie	2016-2017	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	x	x			
22	Assurer le suivi de la mise en application des règlements municipaux concernant la gestion des matières résiduelles	2016 - 2020	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	x	x	x	x	x
23	Harmoniser l'information liée à la gestion des matières résiduelles en ligne sur les sites internet des deux villes et de la MRC	2016	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	x				
ITUM	Approfondir l'inventaire des quantités de matières résiduelles de la communauté	2016	ITUM	x				
ITUM	Compléter la couverture de la collecte sélective au niveau résidentiel pour les résidences non-desservies à Uashat et Mani-utenam	2016	ITUM	x				
ITUM	Implanter un site de dépôt des RDD à Mani-utenam	2017	ITUM		x			

Tableau 3. Plan d'action synthèse 2016-2020 – Secteur ICI

N° mesure	Description des mesures	Échéances	Responsables	Échéancier				
				2016	2017	2018	2019	2020
SECTEUR ICI								
24	Réaliser une étude de caractérisation des matières résiduelles provenant des secteurs ICI envoyées au LET de Sept-îles et des matières recyclables envoyées au centre de tri de Port-Cartier	2016 et 2020	MRC	x				x
25	Mettre en place une "Table de concertation sur la gestion des matières résiduelles" par secteur (industriel, commercial et institutionnel) visant à développer des pratiques de synergie entre les différents acteurs	2016 - 2020	MRC	x	x	x	x	x

N° mesure	Description des mesures	Échéances	Responsables	Échéancier				
				2016	2017	2018	2019	2020
SECTEUR ICI								
26	Promouvoir les services et les programmes offerts aux ICI et optimiser les modalités de transmission des informations des ICI vers les municipalités	2017 - 2020	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		x	x	x	x
27	Poursuivre et bonifier les actions de sensibilisation de l'Écopatrouille envers les usagers ICI	2016 - 2020	MRC		x	x	x	x
28	Promouvoir l'apport des produits visés par les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) des ICI à l'écocentre (déchetterie) Le Phare à Port-Cartier et à l'écocentre de Sept-Îles	En continu selon les produits sous REP	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		x	x	x	x
29	Obtenir l'attestation de performance ICI ON RECYCLE! dans tous les édifices municipaux	2016-2018	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles ITUM		x	x	x	x
30	Faire la promotion du programme ICI ON RECYCLE en partenariat avec le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord pour favoriser l'engagement des ICI	2016 - 2020	MRC		x	x	x	x
31	Optimiser la participation des ICI à la collecte des matières recyclables	2018	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles			x		
32	Planter un écocentre à vocation des usagers commerciaux légers sur le site du LET	2016	Ville de Sept-Îles	x				
33	Planter un service à vocation des usagers commerciaux légers sur le site de l'Écocentre (déchetterie) Le Phare et adapter la tarification	2017	Ville de Port-Cartier		x			
34	Poursuivre la collaboration avec les grandes industries pour améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles	2016 - 2020	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		x	x	x	x
35	Intégrer les ICI dans le programme de gestion municipale des matières organiques retenues	2018 - 2019	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles			x	x	
36	Favoriser la performance du recyclage dans les ICI avec la mise en application des incitatifs règlementaires	2018 - 2019	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles			x	x	
ITUM- 4	Compléter la couverture de la collecte sélective au niveau des ICI non-desservis	2016	ITUM	x				

Tableau 4. Plan d'action synthèse 2016-2020 – Secteur CRD

N° mesure	Description des mesures	Échéances	Responsables	Échéancier				
				2016	2017	2018	2019	2020
SECTEUR CRD								
37	Sensibiliser les citoyens (secteur résidentiel) et les entrepreneurs à la récupération des débris de CRD lors de la délivrance des permis	2017 - 2020	MRC (TNO) Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		x	x	x	x
38	Réviser la tarification de l'enfouissement au LET pour favoriser le pré-tri des débris de CRD, incluant les résidus issus de gros chantiers de construction et de démantèlement	2016	Ville de Sept-Îles	x				
39	Pérenniser les filières de récupération et de valorisation des débris de CRD lors des travaux municipaux	2018 - 2020	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles			x	x	x
40	Développer des filières de valorisation pour les débris de CRD, en particulier pour le bois	2018	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles			x		
41	Offrir une assistance aux générateurs de débris de CRD avec des sensibilisations sur les bonnes pratiques pour les gros chantiers	2018 - 2020	MRC			x	x	x

Tableau 5. Plan d'action synthèse 2016-2020 –Suivi

N° mesure	Description des mesures	Échéances	Responsables	Échéancier				
				2016	2017	2018	2019	2020
SUIVI ET MISE EN ŒUVRE								
42	Redéfinir le rôle et les responsabilités et assurer la mise en œuvre du comité de suivi du PGMR	2016	MRC	x				
43	Développer et uniformiser les outils de collecte des données municipales et de suivi de la mise en œuvre du PGMR	2016 - 2020	MRC	x	x	x	x	x
44	Diffuser les résultats de la mise en œuvre du PGMR (suivi de la performance et de l'avancement des mesures)	2016 - 2020	MRC	x	x	x	x	x
45	Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles tous les cinq ans	2020	MRC					x

COÛTS ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Le tableau ci-dessous présente les coûts associés aux mesures inscrites au plan d'action 2016 - 2020 pour la MRC de Sept-Rivières

Tableau 6. Coûts de mise en œuvre du plan d'action 2016-2020

Secteurs	Coût de ressources humaines	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	Coût total
Secteur résidentiel	627 740 \$	273 400 \$	1 678 200 \$	2 766 300 \$	5 345 640 \$
Secteur ICI	129 254 \$	65 000 \$	1 235 500 \$	19 000 \$	1 448 754 \$
Secteur CRD	29 200 \$	45 500 \$	- \$	2 500 \$	77 200 \$
Mise en œuvre et suivi	37 800 \$	25 000 \$	- \$	20 000 \$	82 800 \$
TOTAL	823 994 \$	408 900 \$	2 913 700 \$	2 807 800 \$	6 954 394 \$
% Mise en œuvre	12 %	6 %	42 %	40 %	100 %

Le tableau ci-dessous résume les revenus potentiels répartis par année de 2016 à 2020, par volet et selon le type de financement disponible.

Tableau 7. Résumé des revenus annuels potentiels

Revenus potentiels	Échéancier				
	2016	2017	2018	2019	2020
Compensation de la collecte sélective	1 385 168 \$	1 385 168 \$	1 385 168 \$	1 385 168 \$	1 385 168 \$
Redistribution des redevances à l'élimination	191 691 \$	191 691 \$	191 691 \$	191 691 \$	191 691 \$
Table de récupération hors foyer ⁶		16 800 \$			
PTMOBC (bacs roulants) ⁷			327 440 \$		
PTMOBC (unité de traitement) ⁸				626 329 \$	626 329 \$
ACDC ⁹			50 000 \$		
TOTAL MISE EN ŒUVRE PGMR	1 576 859 \$	1 593 659 \$	1 954 299 \$	2 203 188 \$	2 203 188 \$

Les montants des revenus potentiels pour les municipalités de la MRC sont principalement en lien avec les programmes de la redistribution de la redevance à l'élimination et la compensation des coûts de la collecte sélective des matières recyclables¹⁰.

Par ailleurs, les municipalités de la MRC ont accès à divers programmes d'aide financière pour l'implantation de nouvelles mesures.

⁶ Mesure 10 - Secteur résidentiel

⁷ Mesure 15,16, 17 - Secteur résidentiel

⁸ Mesure 15 - Secteur résidentiel

⁹ Mesure 17 -- Secteur résidentiel

¹⁰ Le même montant des programmes de la redistribution de la redevance à l'élimination et à la compensation des coûts de la collecte sélective pour 2013 est considéré pour l'estimation des revenus potentiels pour les cinq années du PGMR.



MRC de Sept-Rivières

www.septrivieres.qc.ca

106, rue Napoléon, bureau 400
Sept-Îles, Québec G4R 3L7

Téléphone : 418 962-1900
Télécopieur : 418 962-3365

info@mrc.septrivieres.qc.ca